

Fiche information n°3 Ecoles en situation particulière

I. EPU Elise et Célestin FREINET (RENNES) – Pédagogie FREINET

L'EPU Elise et Célestin FREINET est une structure de 7 classes en 2025-2026, dont le projet d'école repose intégralement sur la pédagogie FREINET. Le travail coopératif, tant entre élèves qu'entre enseignants, constitue un axe fort de ce projet.

1. Poste de direction (entretien obligatoire)

Le directeur ou la directrice assure, dans le cadre des missions ordinaires liées à la fonction, la mise en œuvre du projet pédagogique spécifique de l'école, fondé sur les principes et méthodes de la pédagogie FREINET :

- capacité à animer et fédérer une équipe dans le cadre du projet particulier,
- capacité à réguler l'innovation et l'expérimentation au regard des orientations nationales.

2. Postes d'enseignants

Les enseignants nommés à l'école inscrivent leur pratique pédagogique dans le respect des principes et méthodes de la pédagogie FREINET :

- bonne connaissance de la pédagogie FREINET,
- volonté de travailler en équipe,
- intérêt pour l'innovation et l'expérimentation pédagogiques.

La nomination sur l'école vaut acceptation de ces engagements.

Pour postuler, il est impératif de participer à une réunion de présentation organisée dans les locaux de l'EPU Elise et Célestin FREINET à RENNES. La réunion est fixée au **jeudi 9 avril – 17h30** dans les locaux de l'école.

Les vœux formulés par des candidats n'ayant pas assisté à cette réunion (ou n'ayant pas pris contact avec la circonscription en cas d'absence justifiée) seront annulés.

Les personnels ayant déjà participé à cette réunion en 2023, 2024 ou 2025 doivent obligatoirement se signaler par mail auprès de la circonscription de Rennes Sud (ce.ien35.rennessud@ac-rennes.fr).

II. EPU Chateaugiron-Landry (RENNES)

Un dispositif de scolarisation pour les enfants sourds bilingues en LSF (Langue des Signes Française) est rattaché à l'EPU Chateaugiron-Landry de RENNES (cf. fiche de poste n°1-A – Unité du Pôle d'enseignement pour les Jeunes Sourds).

Les élèves du pôle participent pleinement à la vie de l'école :

- au sein de groupes constitués PEJS,
- en classe ordinaire,
- ainsi que lors des temps communs avec l'ensemble des élèves de l'établissement.

Pour toute information complémentaire, il est recommandé de prendre contact avec le directeur de l'école.

III. EMPU Quineleu et EEPU Albert DE MUN (RENNES)

Ces écoles développent un projet éducatif visant à favoriser l'inclusion d'élèves malvoyants, en partenariat avec le Centre pour déficients visuels Angèle Vannier, situé 5 rue Albert Martin à Rennes.

Pour toute information complémentaire, il est recommandé de prendre contact directement avec les écoles concernées ou avec le Centre Angèle Vannier (02.99.53.61.33).

IV. EMPU et EEPU Carle BAHON (RENNES)

Ces écoles développent un projet éducatif favorisant l'inclusion d'élèves malentendants, en partenariat avec le centre pour déficients auditifs KERVEIZA, situé rue de Louvain à Rennes.

Toutes les classes, de la petite section au CM2, peuvent accueillir des enfants sourds, soit à temps plein, soit à temps partagé avec l'Institut KERVEIZA. Des personnels spécialisés interviennent également auprès des élèves dans les classes.

L'enseignement auprès d'élèves sourds ou malentendants implique une collaboration étroite avec les personnels spécialisés et l'adhésion au projet particulier élaboré conjointement par les écoles et KERVEIZA. Il requiert une capacité d'adaptation et une tolérance au travail dans un environnement parfois bruyant. En revanche, la maîtrise de la langue des signes n'est pas exigée.

Pour toute précision sur le projet et son fonctionnement, il est recommandé de contacter directement les écoles concernées ou le centre KERVEIZA.

V. Unités autisme – Se référer à la fiche de poste ASH 1-C

Les écoles accueillent des dispositifs médico-sociaux externalisés au titre des Plans Autisme. A ce titre, des inclusions ponctuelles, accompagnées d'un personnel spécialisé, peuvent être sollicitées dans les classes de l'école.

Pour toute information, il est vivement conseillé de se renseigner auprès des écoles concernées.

VI. ULIS écoles – Se référer à la fiche de poste ASH 1-D

Au titre du principe inclusif de l'école, les enseignants des écoles élémentaires et primaires en [dispositif ULIS](#) école participent activement au parcours d'apprentissage des élèves, bénéficiant de l'appui de cette organisation en dispositif, par une inscription et une scolarisation soutenue de ceux-ci au sein de leur classe.

Pour toute information sur le projet et les modalités de fonctionnement mises en place, il est vivement conseillé de contacter les écoles concernées.